Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200922-CP_20200922_011-DE

Publié le 24/09/2020

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

OJ N° 011 - Développement économique.
Pépinière d'entreprises Lanazia à Ascain. Subvention pour l'année 2020 en faveur de la SCIC Interstices Sud Aquitaine au titre de son activité de couveuse d'entreprises.

Date de la convocation : 16 septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard (jusqu'à l'OJ N°35) ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole (jusqu'à l'OJ N°33) ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu (à compter de l'OJ N°03) ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine (à compter de l'OJ N°05) ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves.

ABSENTS OU EXCUSES :
AROSTEGUY Maider ; FOURNIER Jean-Louis ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile.

PROCURATIONS :
BURRE-CASSOU Marie-Pierre à MIALOCQ Marie-Josée ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à CASCINO Maud ; FOURNIER Jean-Louis à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LAUQUÉ Christine à LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°04).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200922-CP_20200922_011-DE

OJ N° 011 - Développement économique.
Pépinière d'entreprises Lanazia à Ascain. Subvention pour l'année 2020 en faveur de la SCIC Interstices Sud Aquitaine au titre de son activité de couveuse d'entreprises.

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a confié, depuis 2014, la gestion déléguée de la couveuse d'activités de la Pépinière d'entreprises Lanazia à Ascain, à la SCIC Interstices Sud Aquitaine.

La SCIC Interstices Sud Aquitaine (Coopérative d'activités et d'Emplois) propose, en effet, aux entrepreneurs un dispositif original pour tester le potentiel de leur marché en situation réelle et favorise la création d'activités avant la création d'une société. Le porteur de projet ayant un statut de salarié de la SCIC peut ainsi démarrer son activité en toute sécurité sans avoir à créer une entreprise. Il continue de ce fait à bénéficier des couvertures sociales et du chômage en cas de cessation d'activités.

Dans ce contexte, la SCIC Interstices Sud Aquitaine développe sa mission au sein de la pépinière d'entreprises Lanazia à Ascain avec les objectifs suivants :

- accompagner au moins quinze projets,
- organiser les permanences pour l'accueil des porteurs de projets deux jours par semaine,
- animer l'espace de coworking de proximité permettant aux porteurs de projet de travailler et de recevoir leurs clients,
- participer à l'animation de la communauté des entrepreneurs,
- développer et promouvoir le dispositif CAPE

La SCIC interstices Sud Aquitaine a ainsi accompagné onze nouveaux projets de création d'activités à Lanazia en 2019.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite poursuivre ce partenariat et propose d'attribuer à la SCIC interstices Sud Aquitaine, au titre de l'année 2020, une subvention d'un montant de 17 750 € maximum, égal au montant du soutien 2019. Une part fixe, d'un montant de 14 000 €, est consacrée à l'animation et l'accompagnement des quinze premiers projets.
Dans le cas où la SCIC Interstices dépasserait ses objectifs et réaliserait un nombre plus important d'accompagnements de projets que celui prévu initialement, la Communauté d'Agglomération Pays Basque se réserve la possibilité de verser la somme de 250 € par projet supplémentaire, sans pouvoir excéder toutefois la subvention plafond de 17 750 €.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 - Chapitre 65 – Nature 6574.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté d'Agglomération Pays Basque propose de renouveler à la SCIC Interstices, à compter du 1er janvier 2020, la location des locaux de la pépinière d'entreprises Lanazia, composés d'un bureau et d'un espace de coworking permettant aux porteurs de projet de travailler et de recevoir leurs clients. Le montant du loyer mensuel versé par la SCIC est de 524,16 € TTC toutes charges comprises.

Ce partenariat permet ainsi à la Communauté d'Agglomération d'apporter un service supplémentaire dans un site dédié à la création d'entreprises ; cette activité participant à son animation et son rayonnement.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » et « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissement publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes résiliations » ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 064-200067106-20200922-CP_20200922_011-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le versement d'une subvention maximum de 17 750 € au profit de la SCIC Interstices Sud Aquitaine, au titre de l'année 2020, dans le cadre de son activité de couveuse d'entreprises au sein de la pépinière Lanazia à Ascain ;
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé par : Sebastien Evrard
Date : 24/09/2020
Qualité : DGA Ressources et services supports